



# Portrait de territoire

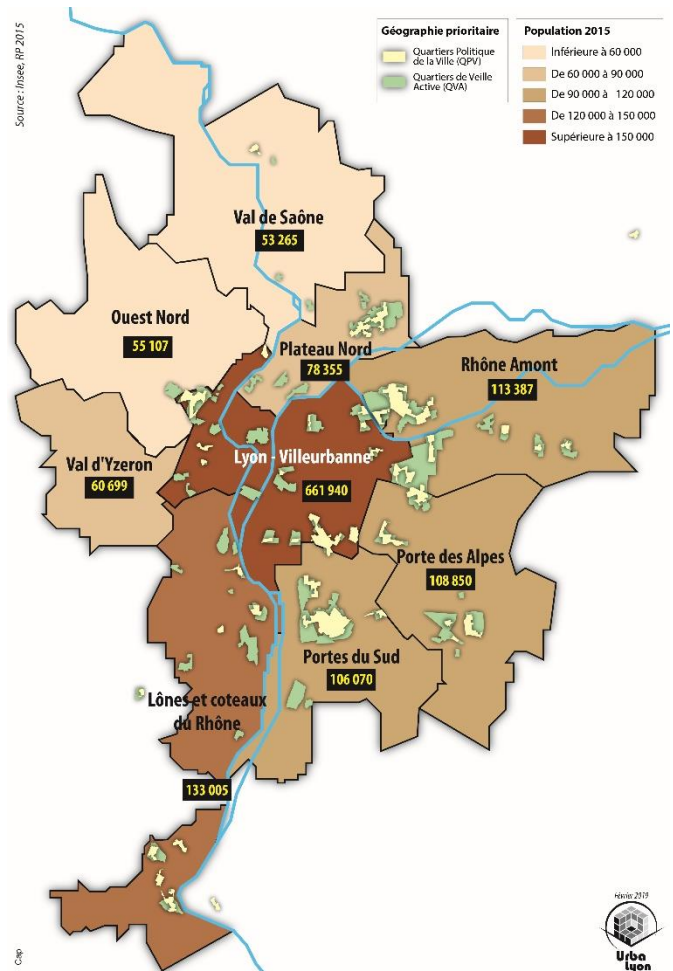
## Métropole de Lyon

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

INDICATEURS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

DIVERSITE DE L'HABITAT, DES EQUIPEMENTS ET DES  
SERVICES DE PROXIMITE

DEFINITIONS ET SOURCES



# ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

## Ce que l'on peut retenir

- Une dynamique démographique davantage portée par les naissances que par l'arrivée de nouvelles populations
- Une Métropole dynamique sur le plan économique, qui s'appuie sur un tissu économique riche et diversifié, avec une forte représentation des services
- Un pôle d'emplois attractifs pour les actifs de l'extérieur (190 000 actifs)
- L'utilisation de la voiture dans le déplacement domicile-travail reste majoritaire (53%).
- Un pôle universitaire majeur accueillant 160 000 étudiants

L'attractivité est la capacité d'un territoire à attirer et à retenir des populations.

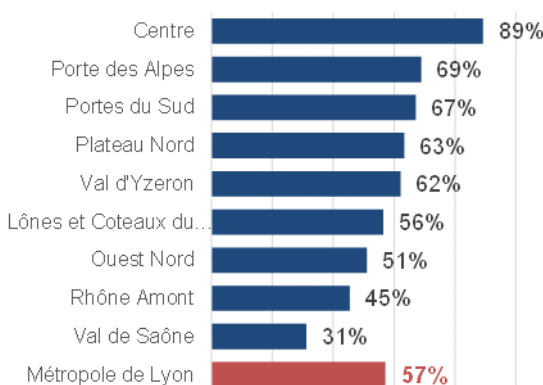
Les indicateurs retenus ici concernent les champs économique (emplois, secteurs d'activité, création d'entreprises), démographique (croissance de la population) mais aussi la qualité de l'environnement, le niveau de desserte en transports en commun ou encore les prix immobiliers.

## Sources et définitions

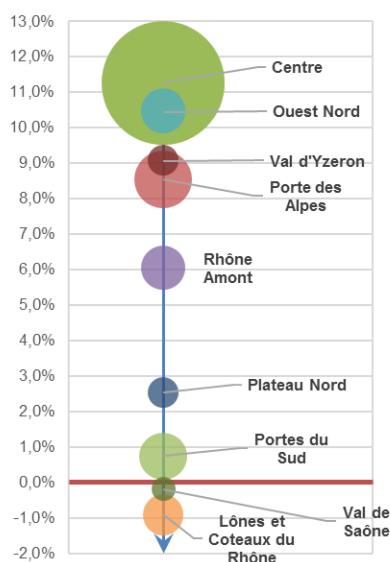
Les **astérisques (\*)** renvoient aux définitions page 10.

Les **nombre entre parenthèses** (compris entre 1 et 31) font référence aux sources des données page 11.

## Taux d'artificialisation par CTM en 2015 (5)



## Volume d'emplois en 2017 et évolution 2012-2017 (2)



**En 2015, la Métropole compte 1 370 678 habitants.** Depuis 2010, la population a progressé de 1,1 % en moyenne annuelle. Au sein de la métropole, le Val d'Yzeron et Rhône Amont ont enregistré les plus fortes hausses de leur population (autour de 2% par an). A l'inverse, la dynamique la plus faible a concerné les CTM du Lômes et coteaux du Rhône et Ouest Nord (+0,6% par an).

La dynamique démographique de la métropole a été, à l'instar de la plupart de ses confiances territoriales, davantage portée par un solde naturel largement excédentaire (+0,9% par an) que par l'arrivée de nouvelles populations (+0,2% par an).

Fin 2017, la Métropole de Lyon compte 577 784 emplois salariés privés

Le tissu économique local est riche et diversifié avec une forte représentation des activités de services, particulièrement celles dédiées aux entreprises. Fin 2017, 38% des emplois de la métropole relèvent des services aux entreprises et 22% sont destinés aux particuliers, soit 60% des emplois.

Au sein de la Métropole, Lyon Villeurbanne, Ouest Nord et Plateau Nord sont des économies dominées par les services. Inversement, les CTM Portes du Sud, Rhône-Amont, Val de Saône et surtout Val d'Yzeron, se distinguent par une présence encore marquée de l'emploi industriel.

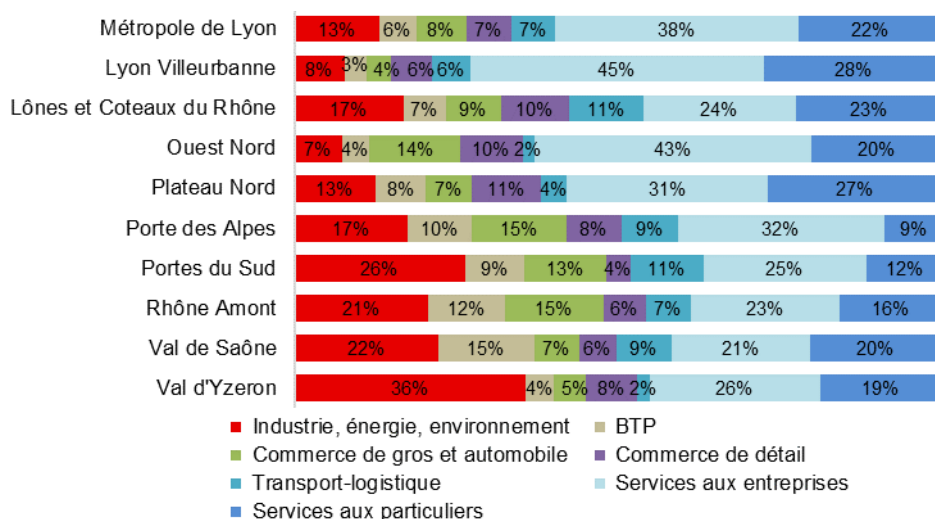
Entre 2012 et 2017, l'effectif salarié privé a progressé de 8,3% à l'échelle de l'ensemble de la Métropole.

Lyon Villeurbanne, Ouest Nord et Val d'Yzeron ont enregistré les plus fortes progressions. A l'inverse, l'emploi s'est stabilisé ou a légèrement baissé, dans les CTM Portes du Sud, Lômes et coteaux du Rhône et Val de Saône.

504 000 actifs vivent et travaillent dans la Métropole, soit près 9 actifs métropolitains sur 10. Dans le sens inverse, 190 000 actifs extérieurs à la Métropole viennent y travailler. Parmi eux, 50 000 sont des habitants du Pôle métropolitain.

La majorité des actifs de la Métropole (53%) utilisent la voiture pour aller travailler. Cette part varie dans les territoires en fonction du niveau de desserte en transports en commun.

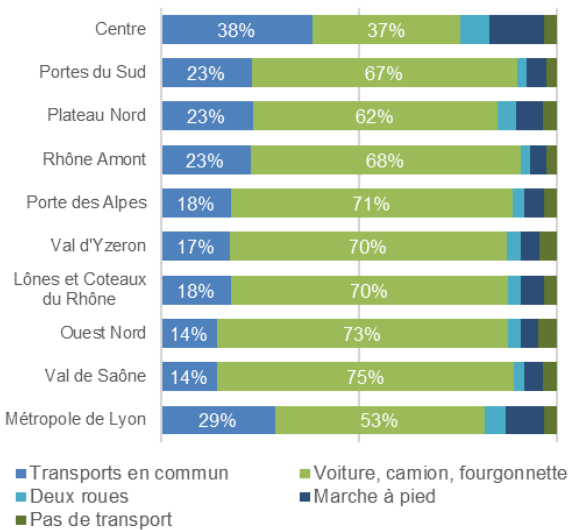
## Répartition des emplois salariés privés par secteur d'activité en 2017 (2)



Ainsi à Lyon et Villeurbanne, 38% des actifs utilisent la voiture quotidiennement pour se rendre sur leurs lieux de travail respectifs. Cette part atteint 75% chez les actifs de la conférence du Val de Saône.

La Métropole conforte son statut de pôle universitaire et de recherche majeur. Ses établissements de l'enseignement supérieur accueillent près de 160 000 étudiants, soit 116 étudiants pour 1 000 habitants.

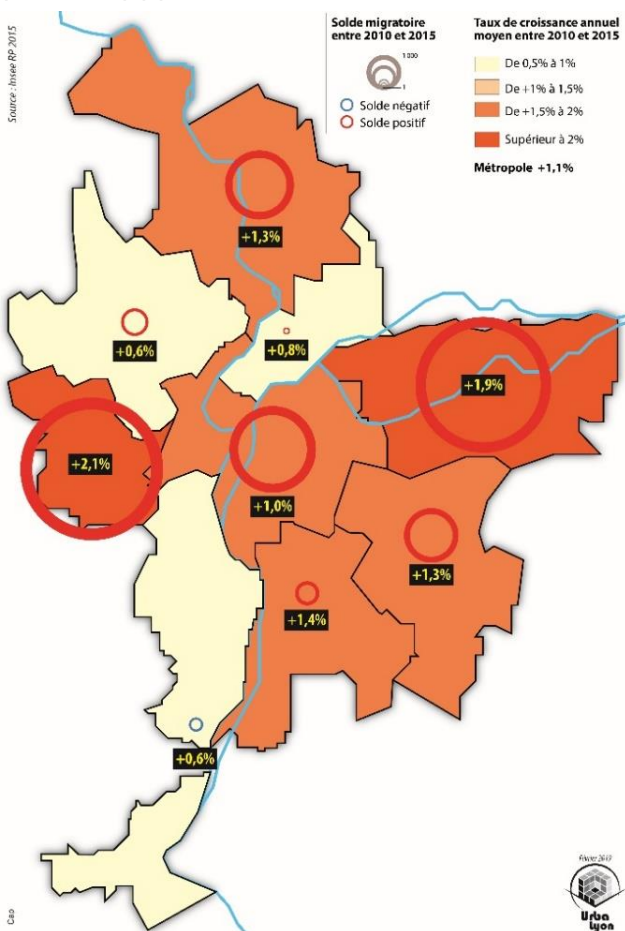
### Les modes de déplacement pour aller au travail en 2015 (1)



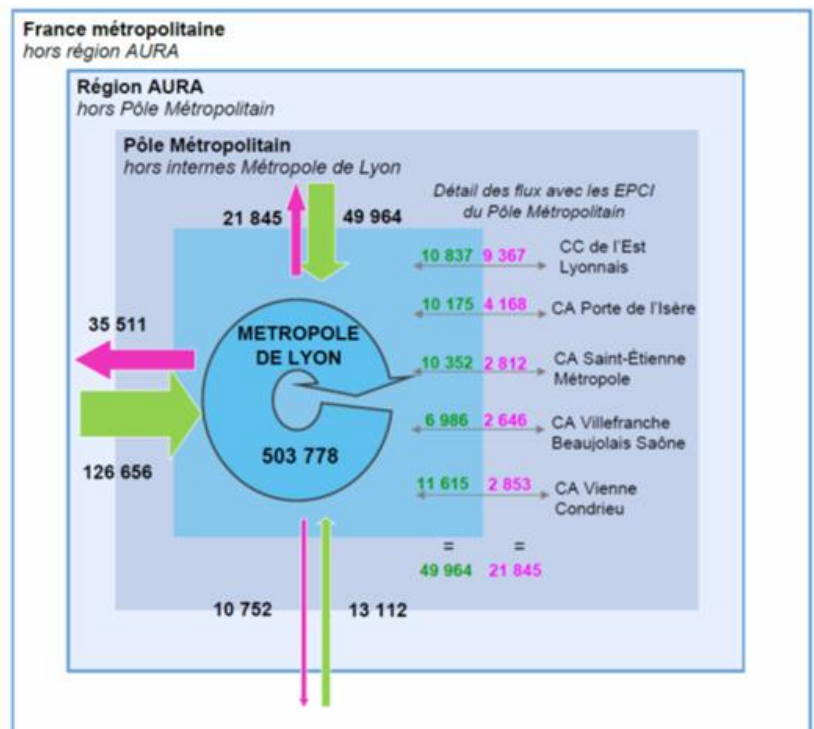
### Métropole de Lyon

Dynamique démographique	Population en 2015 (1)	1 370 678
	Tx de croissance annuel moyen 2010-2015 (1)	+1,1%
	Solde naturel 2010-2015 (%) (1)	+0,9%
	Solde migratoire apparent* 2010-2015 (%) (1)	+0,2%
Dynamiques éco.	Emplois salariés privés en 2017 (2)	577 784
	Evolution des emplois salariés privés sur 5 ans (2)	+8,3%
	Nombre postes salariés publics (29)	138 200
	Part d'emplois publics (29)	21,1%
	Nombre d'entreprises (6)	110 421
	Tx de création d'entreprises en 2017 (6)	18%
Nature, environnement, écologie	Tx d'artificialisation* en 2015 (5)	58%
	Evolution du tx d'artificialisation 2010-2015 (en pts) (5)	1,1
Ensgt sup. et tourisme	Etudiants en 2016 (au lieu d'enseignement) (7)	159 390
	Etudiants pour 1000 hab (7)	116
	Nb d'hôtels en 2018 (23)	211
	Nb de chambres d'hôtel en 2018 (23)	13 773
Foncier et immo.	Tx de construction* 10 ans (1) (8)	15
	Prix / m <sup>2</sup> des logements collectifs anciens en 2017 (9)	3 069
	Prix / m <sup>2</sup> des logements collectifs anciens de type T3 en 2017 (9)	2 875
	Evolution 2012-2017 du prix / m <sup>2</sup> des logements collectifs anciens de type T3 (9)	+1,5%
Déplacements	Nb total de km de voies cyclables (11)	653
	Dont réseau structurant* (11)	310
	Population desservie par les TC (11)	95%

### Evolution de la population et solde migratoire apparent\* (2010-2015) (1)



### Migrations domicile-travail en 2015 (1)



Clé de lecture : 49 964 actifs vivent dans une agglomération du Pôle Métropolitain et viennent travailler dans la Métropole. Parmi ceux-ci, 10 837 viennent de la Communauté de communes de l'Est Lyonnais.

# DIVERSITE DE L'HABITAT, DES EQUIPEMENTS ET DES SERVICES DE PROXIMITE

Cette seconde partie s'intéresse à l'offre et à la diversité des équipements et logements présents sur le territoire.

Les indicateurs retenus concernent l'habitat, mais aussi la densité médicale ou la présence d'équipements sociaux, éducatifs, culturels, liés à la petite enfance, aux personnes âgées ou à destination des personnes handicapées.

## Ce que l'on peut retenir

- Le parc locatif social représente 27% du parc de logement de la Métropole, soit 158 317 logements (loi SRU)
- Le parc social est fortement représenté à l'est de la Métropole
- Une offre en équipements sportifs plus développée dans le nord et l'ouest de la Métropole
- Une offre en maisons de retraite importante à Lyon Villeurbanne et dans le Val de Saône
- 80 collèges dont 14 classés REP\* et 14 classés REP+

L'habitat collectif constitue l'essentiel du parc de logements de la Métropole. La part des maisons est de seulement 17%.

Le collectif est surtout représenté à Lyon Villeurbanne, avec des logements de petites tailles. A l'inverse, les maisons individuelles sont surreprésentées dans les zones pavillonnaires du Val de Saône, Ouest Nord, et Val d'Yzeron. Ces bassins de vie se distinguent naturellement par des logements spacieux.

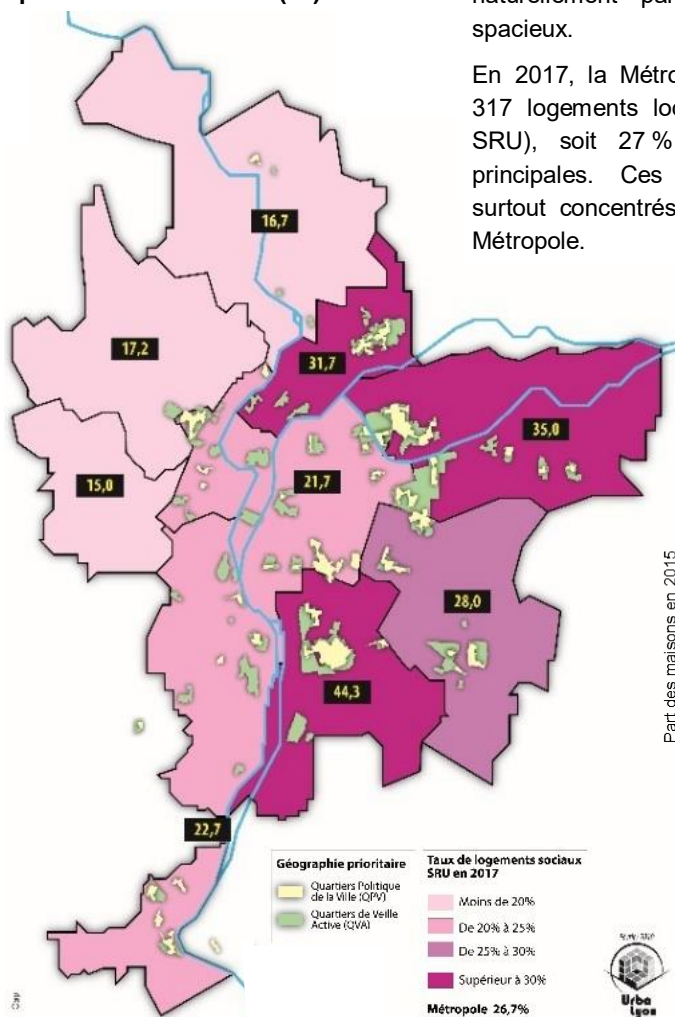
En 2017, la Métropole compte 158 317 logements locatifs sociaux (loi SRU), soit 27 % des résidences principales. Ces logements sont surtout concentrés dans l'est de la Métropole.

Les équipements liés à la petite enfance ou aux personnes âgées sont surreprésentés dans l'ouest de la Métropole.

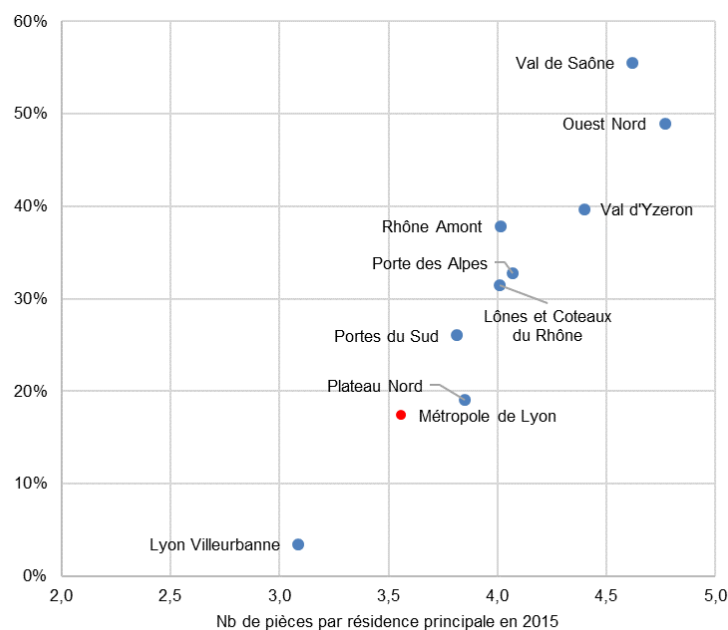
La Métropole compte 14 182 places en crèches, soit une place pour quatre enfants de moins de 3 ans (26%). Si l'on tient compte des enfants scolarisés de moins de 3 ans, le ratio théorique d'accueil des enfants (moins de 3 ans) en structures collectives atteint 30%. Val de Saône affiche le ratio le plus élevé (38%) et Rhône Amont enregistre le taux le plus faible (21%).

À cela s'ajoutent près de 30 000 places chez les assistantes maternelles.

Taux de logements sociaux SRU par commune en 2017 (13)



Nombre de pièces par résidence principale et part des maisons par bassin de vie en 2015 (1)





Les capacités d'accueils dans les maisons de retraite s'élèvent à près de 5 places pour 100 personnes âgées de 60 ans et plus. Les CTM de Lyon-Villeurbanne et Val de Saône affichent le taux d'équipement en maisons de retraite les plus élevés. Celles de l'est (Rhône Amont, Porte des Alpes et Portes du Sud) sont les territoires les moins dotés.

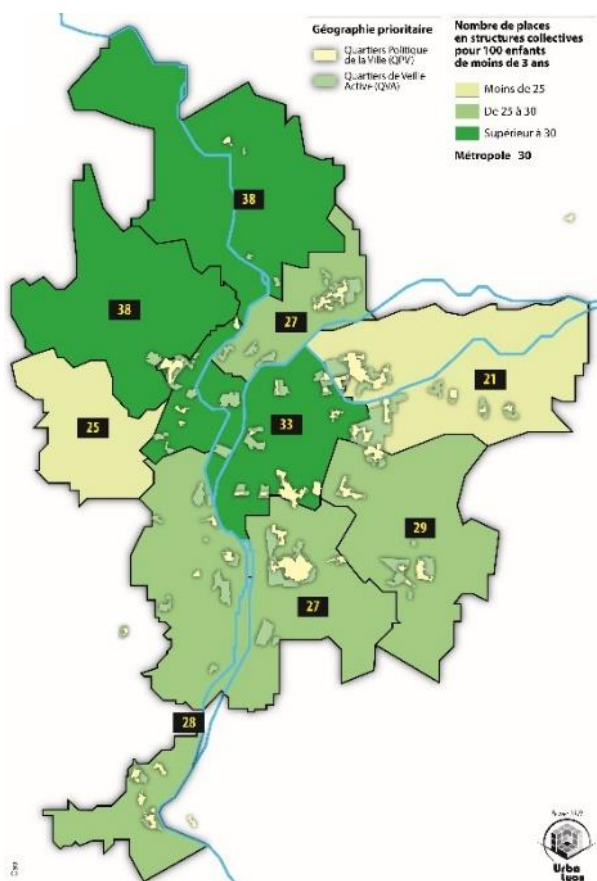
La Métropole compte 103 omnipraticiens pour 100 000 habitants. Avec une densité d'environ 118, Lyon Villeurbanne et Ouest Nord sont les territoires où l'offre est la plus importante.

En ce qui concerne les équipements sportifs, la Métropole en recense 25 pour 10 000 habitants. On retrouve là aussi des différences entre bassins de l'ouest et du nord et l'est de la Métropole. Les conférences bénéficiant des taux d'équipements sportifs les plus élevés sont Ouest Nord, Val de Saône et Val d'Yzeron.

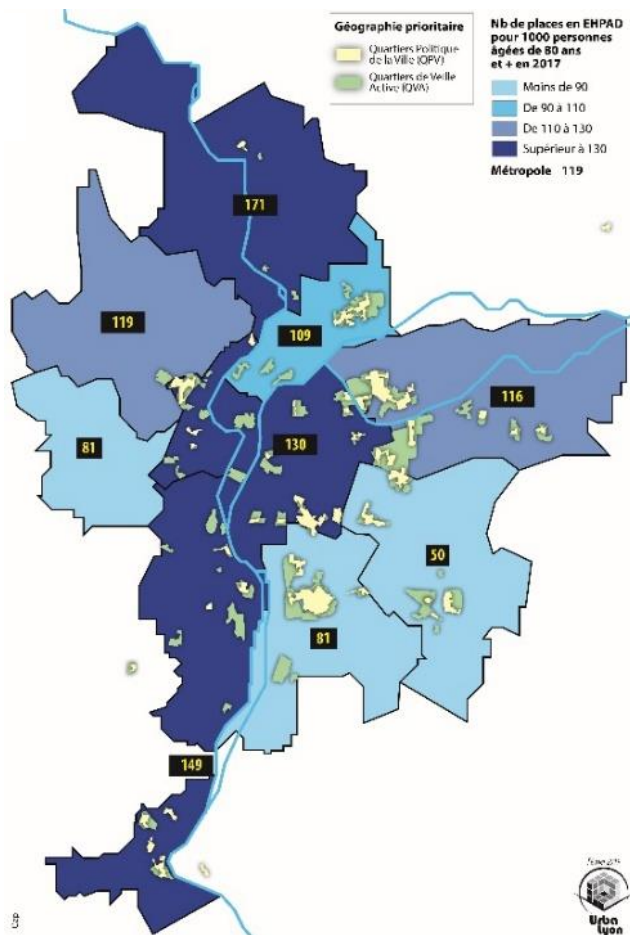
**Métropole  
de Lyon**

<b>Habitat</b>	Nb de pièces par résidence principale en 2015 (1)	3,6
	Part des maisons parmi les logements en 2015 (1)	17%
	Nb de logements sociaux SRU en 2017 (13)	158 317
	Tx de logements sociaux SRU en 2017 (13)	26,7
	Pression sur la demande de logement social	5,7
<b>Enfance et famille</b>	Enfants scolarisés de 2 ans, rentrée 2017 (18)	2671
	Nb de places chez les assistantes maternelles en 2017 (22)	29 126
	Nb de places en crèches en 2017 (22)	14 182
	Nb de places en structures collectives* pour 100 enfants de moins de 3 ans (18) (22) (1)	30
<b>Insertion et emploi</b>	Nb de SIAE* par commune en 2015 (14)	56
<b>Dépendance et handicap</b>	Nb de places en EHPAD pour 1 000 personnes âgées 80 ans et + en 2017 (1) (15)	119
	Nb de places en établissements pour personnes handicapées pour 1 000 habitants (1) (15)	8,3
<b>Santé</b>	Nb de médecins généralistes pour 100 000 habitants (31)	103
	Nb d'infirmiers libéraux pour 100 000 habitants (16)	132
<b>Sport et loisirs</b>	Nb d'équipements sportifs pour 10 000 habitants (1) (17)	24
	Nb d'associations pour 10 000 habitants (6)	27
<b>Educ.</b>	Nb de collèges publics en 2016 (18)	80
	Nb de collégiens, rentrée 2017 (18)	44 482

### Les équipements de la petite enfance



### Les équipements destinés aux personnes âgées



# INDICATEURS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

## Ce que l'on peut retenir

- Le revenu médian dans la Métropole s'élève à 1 777 €/mois par unité de consommation.
- Un niveau de vie contrasté entre une population aisée à l'ouest et des habitants modeste à l'est
- Une géographie sociale très marquée par une coupure entre une partie ouest plus favorisée et une partie est plus modeste et davantage touchée par la précarité.
- Une part importante de personnes vivant seules, surtout à Lyon Villeurbanne
- Des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) qui cumulent les difficultés : sociales, économiques, sanitaires.

L'objectif de cette partie est d'appréhender les spécificités de la population résidant sur le territoire.

Les questions de mixité et de cohésion sociale et territoriale sont le fil rouge de cette partie : mixité générationnelle, sociale, culturelle.

Des indicateurs liés à la santé des habitants sont également abordés ici.

		Métropole de Lyon
Contexte socio démographique	Taille moyenne des ménages en 2015 (1)	2,2
	Part de la population résidant dans un quartier politique de la ville (QPV) (1)	12%
	Taux de couverture de la population par la CAF	56%
	Part des mineurs dans la population en 2015 (1)	22%
	Evol. (2010-2015) part des mineurs en points (1)	+0,3
Insertion et emploi	Tx de natalité* en 2015 (1) (21)	15
	Demandeurs d'emploi ABC* en 2017 (3)	127 448
	Part de demandeurs d'emploi ABC très longue durée (3)	30%
	Tx d'évolution des demandeurs d'emploi ABC* (2012-2017) (3)	23%
Dépendance et handicap	Tx de demandeurs d'emploi (cat. A) dans la population active (3)(1)	12%
	Indice de vieillissement 2015 (1)	63
	Part des 75 et plus en 2015 (1)	8%
Santé	Part de personnes seules parmi 75 ans et + en 2014 (1)	46%
	Tx de mortalité prématurée (avant 65 ans) pour 100 000 habitants (27)	172
	Tx de bénéficiaires du programme "MTdents**" en 2013 (24)	27%
	Part des femmes ayant réalisé une mammographie organisée en 2013 (55-74 ans) (24)	44%
Sport	Population couverte par le régime général sous traitement antidiabétique en 2013 - nb pour 100 000 hab. (24)	4 681
	Nb de licences sportives rapporté à la population 2015 (25)	23%
Educ.	Tx de réussite au brevet des collèges juin 2017 (18)	86%
	Tx de retard à l'entrée en 6e en 2017 (18)	11%

## Des ménages au niveaux de revenus élevés à l'ouest et modestes à l'est

Le niveau de vie médian des habitants de la Métropole s'élève à 21 330 €/an /UC (soit 1 777 €/mois).

Au sein de la Métropole, la carte du niveau de vie des habitants reflète la géographie sociale de des territoires, avec une coupure est/ouest très marquée et des poches de pauvreté et de précarité, particulièrement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

La Métropole compte 66 quartiers en politique de la ville (cf. carte p.8) inscrits dans la géographie prioritaire du contrat de ville Métropole de Lyon (2015 – 2020) dont :

- 37 QPV qui concentrent les populations les plus modestes (12 % de la population totale de la Métropole). La géographie des QPV a été définie par l'État selon un critère unique de concentration de la pauvreté (quartier d'au moins 1 000 habitants dont le revenu médian est inférieur à 11 900 € dans l'agglomération lyonnaise).

- 29 quartiers en veille active (QVA), dont 27 déjà inscrits dans le contrat urbain de cohésion sociale 2007-2014 et 2 nouveaux entrants (Verdun Suchet dans le 2<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, et Centre à Saint-Fons).

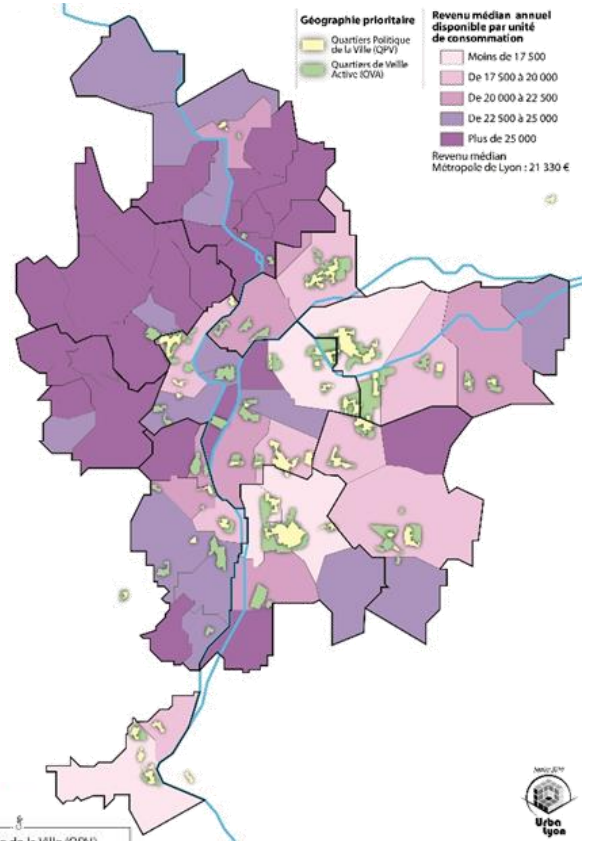
**Des indicateurs sociaux qui confirment la coupure entre l'est et l'ouest de la Métropole (p.9)**

En cohérence avec des plus faibles niveaux de revenu, Portes du Sud, Rhône Amont et Portes des alpes affichent les taux de pauvreté les plus élevés. On note également une forte représentation des prestations sociales dans la constitution des ressources des foyers ainsi qu'une plus forte concentration de demandeurs d'emploi faiblement qualifiés dans ces mêmes territoires.

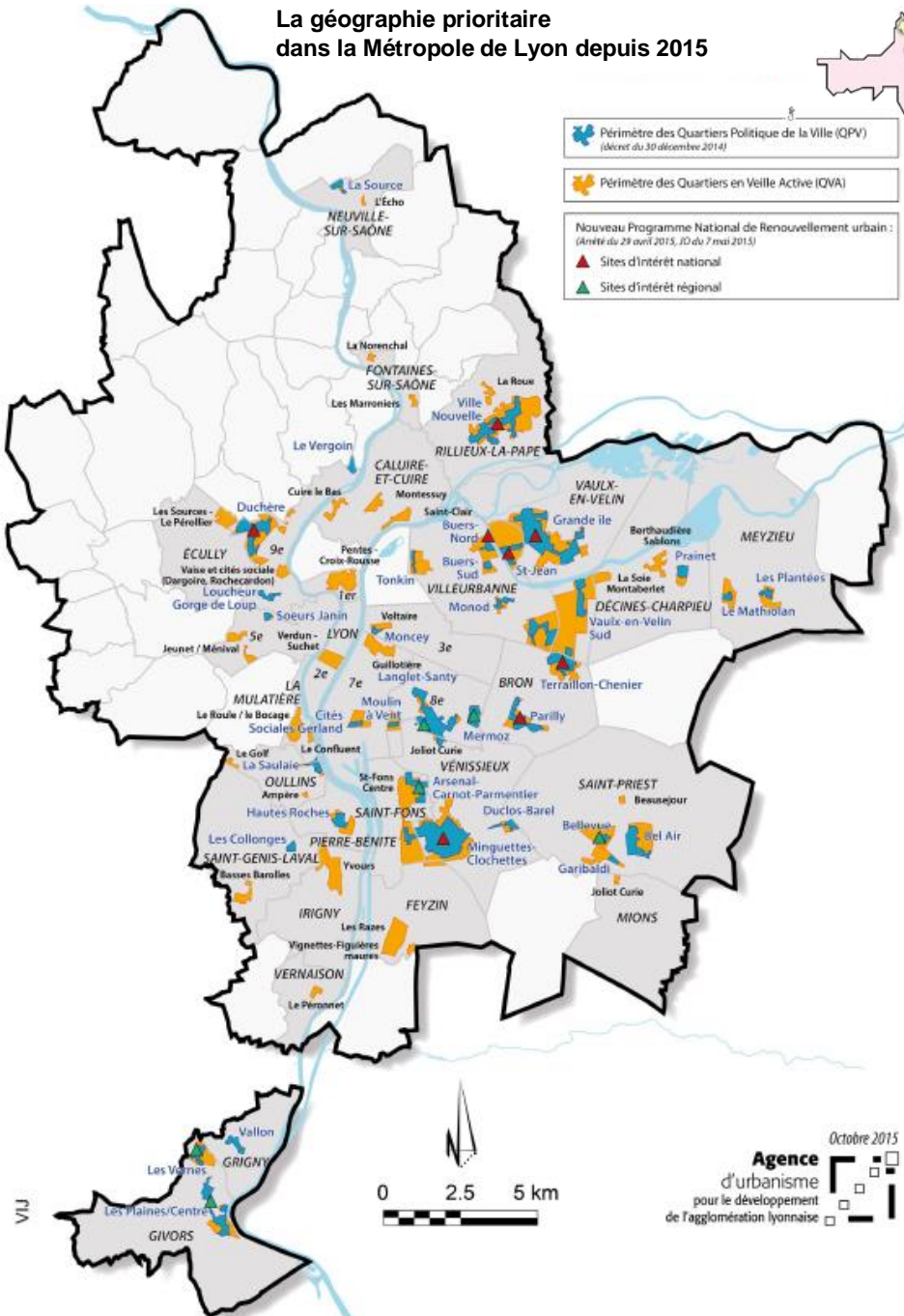
**et un lien fort entre précarité et état de santé**

Les bassins de vie les plus touchés par la précarité (Portes du Sud et Rhône Amont) sont également ceux où la mortalité prématurée (décès avant 65 ans) est la plus présente.

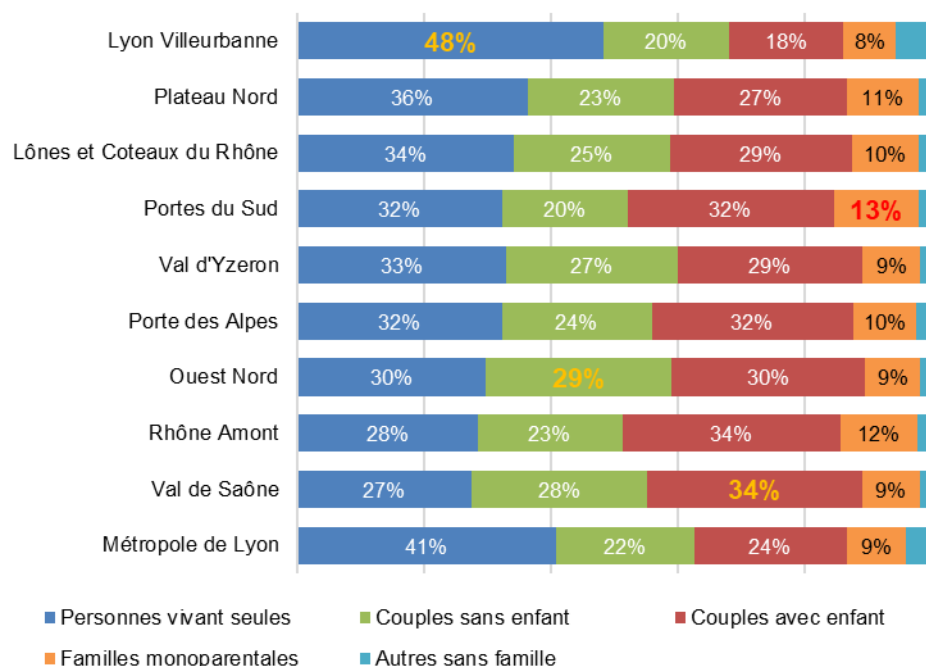
**Revenu disponible médian en 2015 (€/an/UC) (26)**



**La géographie prioritaire dans la Métropole de Lyon depuis 2015**



## Typologie des ménages en 2015 (1)



**41 % des ménages de la Métropole sont des personnes seules.** Elles résident principalement à Lyon Villeurbanne où elles représentent près de la moitié des ménages.

A l'inverse, les familles sont davantage présentes dans les bassins de vie périphériques. Les familles avec enfants sont surreprésentées à Rhône Amont, Portes du Sud et dans le Val de Saône.

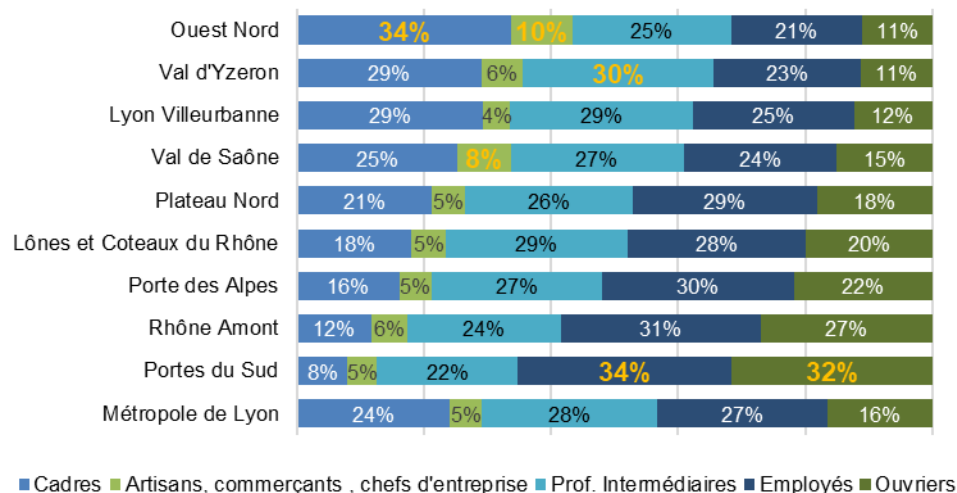
Parmi les formes familiales, Rhône Amont et Portes du Sud se distinguent par une surreprésentation des familles monoparentales et le Val de Saône se distingue par une surreprésentation des couples avec enfants.

Val d'Yzeron et ouest Nord sont les territoires où il y a plus de couples sans enfants.

### Plus de cadres à l'ouest et au Centre

Dans les bassins de l'ouest et du centre (Ouest Nord, Val d'Yzeron, Val de Saône et Lyon Villeurbanne), les cadres sont surreprésentés alors que les ouvriers et employés dominent dans les bassins de l'est.

## Profil socio-professionnel des actifs en 2015 (1)





# Une approche de la vulnérabilité des bassins de vie de la Métropole de Lyon

Pour mesurer la vulnérabilité, 6 indicateurs sociaux sont retenus.

Plus la surface du radar est grande, plus la situation sociale du bassin de vie (en bleu) est préoccupante en comparaison aux autres bassins et à la Métropole. A l'inverse, les radars dont la surface est la plus réduite indiquent une situation plus favorisée.

## Liste des indicateurs retenus :

**Taux RSA** : part de la population couverte par le RSA

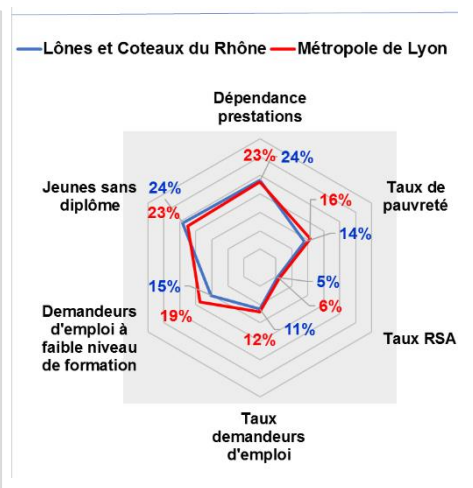
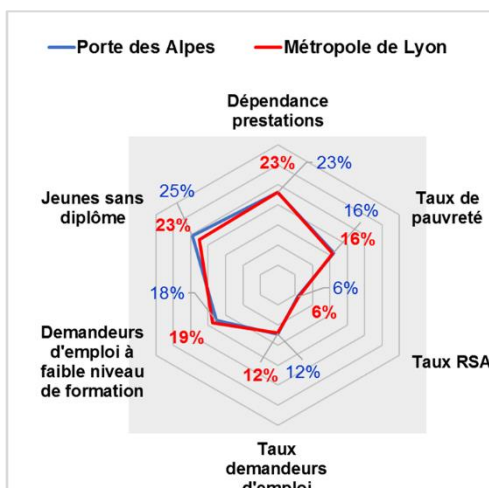
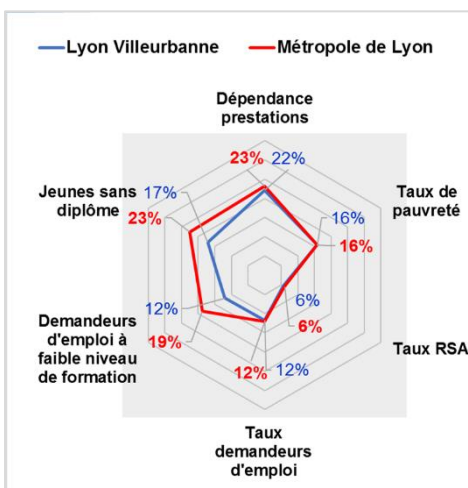
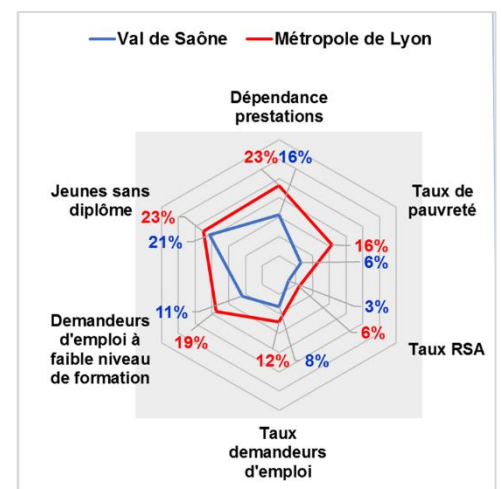
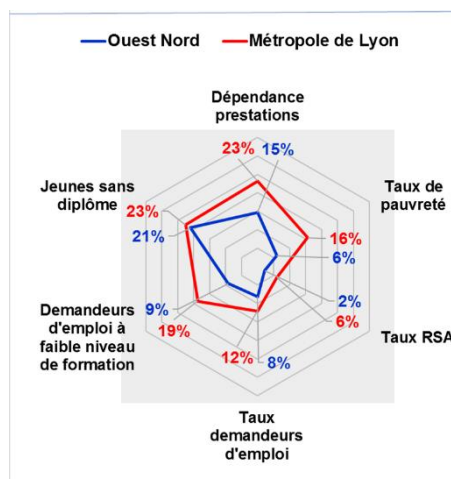
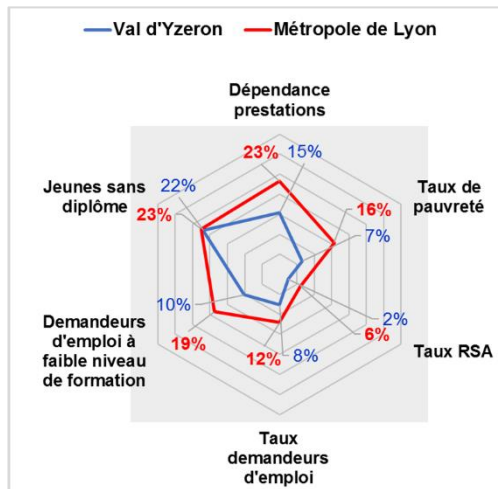
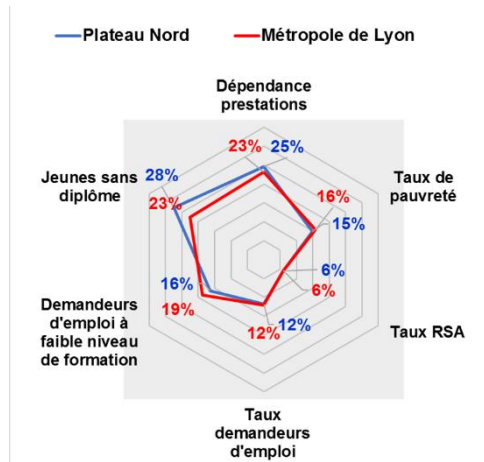
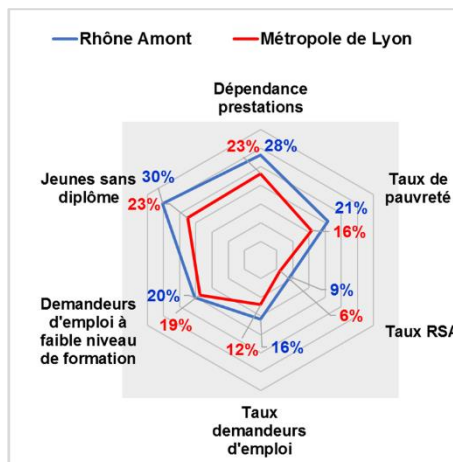
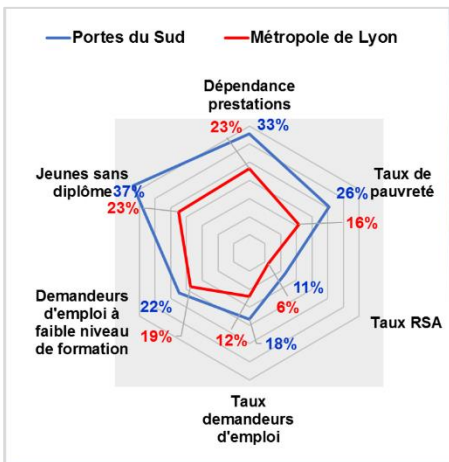
**Taux pauvreté** : part de personnes vivant sous le seuil de pauvreté

**Dépendance aux prestations sociales** : part des allocataires dont le revenu est composé pour plus de moitié de prestations sociales.

**Taux de demandeurs d'emploi** : nombre de demandeurs d'emploi (cat. A) inscrits à Pôle Emploi rapporté au nombre d'actifs (source RP 2015).

**Taux de demandeurs d'emploi à faible niveau de formation** : demandeurs d'emploi ayant un niveau inférieur à un CAP-BEP (niveaux V bis et VI) rapporté au total des demandeurs d'emploi de cat A, B et C.

**Jeunes sans diplôme** : part des jeunes (15-25 ans) sans diplôme qualifiant



## Définitions et acronymes

(par ordre alphabétique)

**AAH** : l'allocation aux adultes handicapés (AAH) est une aide financière qui permet d'assurer un revenu minimum aux personnes handicapées. Cette aide est attribuée sous réserve de respecter 4 critères : incapacité, âge, nationalité et ressources.

**APA à domicile** : l'allocation personnalisée d'autonomie permet, sous conditions d'âge et de dépendance, de financer une partie des dépenses nécessaires au maintien à domicile (APA à domicile) ou bien dans le cas d'un hébergement dans un établissement médico-social (par exemple, un EHPAD), de financer une partie du tarif dépendance fixé par l'établissement d'accueil (APA en établissement). La donnée retenue ici concerne l'APA à domicile uniquement. Les personnes pouvant prétendre à l'APA ont un GIR de 1 à 4. Le GIR mesure le niveau de perte d'autonomie et le GIR 1 étant le niveau de perte d'autonomie le plus fort.

**Artificialisation (taux d')** : les espaces artificialisés recouvrent les zones urbanisées (habitat, grands équipements, espaces verts), les zones d'activité économique et les grandes infrastructures (routières, ferroviaires, portuaires, aéroportuaires) ainsi que les espaces en mutation (chantiers, décharge, espaces libres urbains), par opposition aux espaces agricoles et naturels.

**ASE** : l'aide sociale à l'enfance (ASE) concourt aux mesures de prévention et de protection de l'enfant. Toutes les données concernant l'ASE correspondent à des bénéficiaires distincts.

**Bénéficiaires de la CMU-C** : la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) est une protection complémentaire santé gratuite. Elle est attribuée sous conditions de résidence et de ressources. Le taux présenté ici correspond à la population couverte par la CMU-C parmi l'ensemble de la population couverte par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

**Bénéficiaires du programme M'T dents** : jeunes de 6, 9, 12, 15 et 18 ans ayant bénéficié d'un examen bucco-dentaire gratuit (M'T dents).

**Bénéficiaires d'une aide PCH et hors PCH** : adultes et enfants bénéficiant de la prestation de compensation du handicap (PCH) ou d'une autre aide liée à la compensation du handicap. La PCH est une aide personnalisée permettant la prise en charge de dépenses liées au handicap (aide humaine, matérielle, animalière...). Il est possible de bénéficier de la PCH à domicile ou en établissement. Les aides hors PCH comprennent notamment l'AAH, la RQTH, les cartes de stationnement ou encore les orientations en structure.

**Conférences territoriales des Maires (CTM)** : elles correspondent aux neuf « bassins de vie » de la Métropole de Lyon. Lieux d'échanges et de réflexion entre les communes et entre les communes et la Métropole, elles sont force de proposition et permettent de partager des éléments de diagnostic et de compréhension des territoires. Elles expriment les attentes de leur territoire dans les phases d'élaboration des politiques métropolitaines et travaillent à leur déclinaison territoriale en se concertant sur les priorités locales.

**Demandeurs d'emploi catégorie ABC** : parmi les catégories de demandeurs d'emploi utilisées par Pôle emploi, on distingue la catégorie A avec les demandeurs sans emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, les catégories B et C avec les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi en activité réduite courte de moins de 78h (B) ou longue de plus de 78h (C).

**Familles nombreuses** : leur part correspond au nombre de familles (couples et familles monoparentales) avec 3 enfants ou plus âgés de moins de 25 ans rapporté au nombre de familles avec enfants.

**Information préoccupante** : signalement d'un enfant en danger pouvant faire l'objet d'une mesure administrative ou judiciaire, ou bien classée sans suite.

**Niveau de vie** : d'après l'INSEE, le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de

l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

**Nombre d'enfants de moins de 3 ans rapporté au nombre de places en structure collective** : ratio rapportant la capacité d'accueil en crèche (hypothèse théorique qu'une place bénéficierait à un enfant) et le nombre d'enfants scolarisés de moins de 3 ans (Rectorat), à l'ensemble des enfants de moins de 3 ans (Insee).

**Population couverte par le RSA** : elle correspond au nombre de personnes couvertes par le RSA (fin 2017) rapporté à l'ensemble de la population (RP 2015). Les personnes couvertes sont les membres composant le foyer allocataire du RSA soit l'allocataire, le conjoint éventuel réellement présent au foyer, les enfants à charge au sens des prestations familiales, les personnes à charge au sens du RSA.

**REP / REP+** : les réseaux d'éducation prioritaire sont les nouveaux périmètres de la politique d'éducation prioritaire mis en place à partir de la rentrée 2015. La politique d'éducation prioritaire vise à corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire en renforçant l'action pédagogique et éducative dans établissements scolaires des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales

**Réseau structurant des pistes cyclables** : dans le plan mode doux, le réseau cyclable structurant constitue l'ossature du réseau. Il assure les liaisons intercommunales et l'accent est porté sur la lisibilité et la continuité des itinéraires. Il est aménagé principalement sur des axes qui sont déjà structurants pour les autres modes de déplacement, le long des lignes de tramway ou sur des voies vertes. Le réseau structurant privilégie des aménagements en site propre au sens large (bandes cyclables, aménagements de couloirs bus mixtes (bus/vélos), pistes cyclables, mise en place de double sens cyclables).

**SIAE** : structures d'insertion par l'activité économique (ateliers et chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion et associations intermédiaires).

**Solde migratoire apparent** : il est estimé indirectement par différence entre la variation totale et le solde naturel et donc altéré des imprécisions sur la variation totale de population, tenant aux défauts de comparabilité entre deux recensements (évolutions de concepts de population et inégale qualité). Il est donc qualifié de solde migratoire « apparent » afin de garder en mémoire la marge d'incertitude qui s'y attache.

**Solde naturel** : c'est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

**Taux de construction** : nombre de logements construits entre 2008 et 2017 (Sitadel) pour 100 logements en 2008 (recensement de la population).

**Taux de natalité** : nombre de naissances pour 1 000 habitants.

**Taux de demandeurs d'emploi** : Rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi de cat. A inscrits à Pôle emploi et la population active au sens du recensement de la population qui comprend les personnes en emploi et celles se déclarants chômeurs.

**Taux de natalité** : nombre de naissances pour 1 000 habitants.

**Taux de pauvreté** : Il correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). Ce seuil est égal à 60 % du niveau de vie médian de la population vivant en France soit 1 015€/mois pour une personne seule en 2015.

## Sources utilisées

(1) Insee. Recensements de la population (2010, 2013 pour la population en QPV, 2015).

(2) Acooss-Urssaf au 31 décembre.

(3) Pôle emploi : les données sur les demandeurs d'emplois concernent les demandeurs de catégories ABC (sauf le taux de demandeurs d'emploi – Cat. A).

(5) Spot Théma.

(6) Insee, REE Sirene 2016.

(7) Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

(8) Sitaldel.

(9) OTIF Perval. Les prix indiqués correspondent aux prix moyens au m<sup>2</sup> des logements collectifs anciens (y compris T1). Les volumes de vente sont inférieurs aux volumes réels et excluent les logements anciens de moins de cinq ans.

(10) L'estimation de la population soumise à un risque a été réalisée par l'Agence d'urbanisme à partir de l'analyse des données de servitudes du PLU GL, du PPRI Garon, du PPRN Givors, du PPRI Rhône Saône et du PPRT Givors / Grigny.

(11) Réseau des arrêts TC : open data SNCF – open data TCL (aires d'influences commerciales selon kéolis et observatoire des transports agence), Population carroyée : population fiscale 2010.

(12) DIANE, janvier 2018, bureau Van Dijk.

(13) Inventaire SRU au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et fichier DGI 2017 (taxe d'habitation) pour le nombre de résidences principales

(14) DIRECCTE-UD69. Les données sur les SIAE sont au lieu d'implantation de la structure, qui peut avoir un rayonnement sur d'autres communes ou d'autres CTM.

(15) FINESS extraction janvier 2019. Les capacités indiquées sont les capacités autorisées.

Les établissements pour personnes âgées comprennent les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

Les établissements pour personnes handicapées comprennent : les centres Action Médico-Sociale Précoce (C.A.M.S.P.), les centres de pré-orientation pour handicapés, les centres Médico-Psycho-Pédagogiques (C.M.P.P.), les centres de rééducation professionnelle, les entreprises adaptées, les établissements d'accueil temporaire d'enfants et d'adultes handicapés, les établissements et services d'aide par le travail (E.S.A.T.), les établissements expérimentaux pour adultes handicapés, les établissements expérimentaux pour enfance handicapée, les établissements pour déficients moteurs, les établissements pour

enfants ou adolescents polyhandicapés, les foyers d'accueil médicalisé pour adultes handicapés (F.A.M.), les foyers d'accueil polyvalent pour adultes handicapés, les foyers de vie pour adultes handicapés, les foyers d'hébergement adultes handicapés, les instituts médico-éducatifs (I.M.E.), les instituts pour déficients auditifs, les instituts pour déficients visuels, les maisons d'accueil spécialisée (M.A.S.), les services d'accompagnement à la vie sociales (S.A.V.S.), les services d'accompagnement médico-sociale adultes handicapés, les services d'éducation spéciale et de soins à domicile, les unités évaluation réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle.

(16) ARS 2015-Insee 2012, exploitation ORS RA.

(17) Ministère en charge des sports RES 2015. Le recensement porte sur tous les équipements sportifs ouverts au public, à titre gratuit ou onéreux, pour y pratiquer une activité physique et sportive. Il comprend les principaux sites de sport de nature. Un gymnase comportant un dojo, un terrain de basket et trois terrains de tennis compte pour cinq équipements.

(18) Rectorat : rentrée 2017 pour les effectifs de collégiens ; juin 2017 pour les taux de réussite au brevet. Les données ne concernent que les établissements publics.

(20) CAF du Rhône. La part des foyers monoparentaux sous le seuil de bas revenus est rapportée à l'ensemble des ménages (source RP 2012). Au 31/12/2017, le seuil de bas revenus était de 1 052€ par UC.

(21) Insee, statistiques de l'Etat civil.

(22) Métropole de Lyon. extractions IODAS 2017

(23) Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

(24) Régime général de l'assurance maladie – ARS (2013), exploitation ORS RA.

(25) MEOS (Ministère des Sports).

(26) FiLoSoFi, 2015.

(27) Inserm CépiDC (2007-2011) - Insee (RP 2009), exploitation ORS RA.

(28) CNAM 2014, exploitation ORS RA.

(29) CLAP 2015

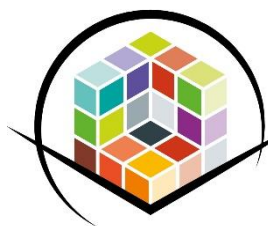
(30) Insee. CNAM 1<sup>er</sup> janvier 2016

(31) Insee – Base permanente des équipements 2017 (BPE)

Rédaction : Patrick Brun, Frédéric Camus, Salah Jallali, Murielle Robert, Caroline Testut

Maquette : Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise

Cartographie : Philippe Capel, Elisa Castel, Manon Pierrat, Métropole de Lyon DINSI (production DEES)



Agence d'**Urbanisme** de l'aire  
métropolitaine **lyonnaise**

Tour Part-Dieu, 23<sup>e</sup> étage  
129 rue Servient - 69326 Lyon Cedex 03  
Tél. 04 81 92 33 00 - Fax 04 81 92 33 10  
[www.urbalyon.org](http://www.urbalyon.org)

Métropole de Lyon, Etat, Département du Rhône, Sepal, Sytral, Epora, Pôle Métropolitain, Communautés d'agglomération Annonay Rhône Agglo, du Bassin de Bourg en Bresse, Porte de l'Isère, Vienne Condrieu agglomération, Communautés de communes de l'Est lyonnais, de la Dombes, de la Vallée du Garon, des Monts du Lyonnais, des Vallons du Lyonnais, du Pays de l'Arbresle, du Pays de l'Ozon, Communes de Bourgoin-Jallieu, de Lyon, de Romans-sur-Isère, de Saint-Priest, de Tarare, de Vaulx-en-Velin, de Vénissieux, de Vienne, de Villeurbanne, Syndicats mixtes des Scot de l'Ouest lyonnais, de la Boucle du Rhône en Dauphiné, des Rives du Rhône, du Beaujolais, du Nord-Isère, du Val de Saône-Dombes, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Agence régionale de santé, Caisse des dépôts et consignations, Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole, Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, Grand Lyon Habitat, Lyon Métropole Habitat, Syndicat mixte de transports de l'aire métropolitaine lyonnaise, Syndicat mixte Plaines Mont d'or, Syndicat mixte du Grand Parc Miribel Jonage

Directeur de la publication : **Damien Caudron**

Référent : Caroline Testut Simeu 04 81 92 33 81 [c.testut@urbalyon.org](mailto:c.testut@urbalyon.org)

Infographie : Agence d'urbanisme